



## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête européenne pour les parités de pouvoir d'achat

**Mis à jour le 7 décembre 2020**

---

*Type d'opportunité* : Reconstitution d'une enquête existante

*Périodicité* : Annuelle

*Demandeurs* : Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), Direction des Etudes et Synthèses Economiques.

Suite à l'annulation de la commission « Démographie et questions sociales » du 4 juin 2020 en raison des consignes sanitaires de sécurité liées à l'épidémie de Covid-19, une consultation électronique a été organisée du 11 au 20 mai 2020 auprès des membres de la commission afin d'examiner le projet d'enquête européenne pour les parités de pouvoir d'achat.

L'enquête européenne sur les parités de pouvoir d'achat (PPA) est pilotée conjointement par Eurostat et l'OCDE depuis 1980. Elle s'inscrit dans le cadre du Programme de comparaison internationale (PCI) de l'Organisation des Nations Unies, dont le Programme de Comparaison Européenne (PCE) est la déclinaison au niveau de l'Europe. Outre le champ couvert par l'enquête « Parités de Pouvoir d'Achat » sur la consommation des ménages, le programme PPA appréhende également les dépenses de loyers, d'électricité et de gaz des ménages, les dépenses de consommation finale des administrations publiques, ainsi que la formation brute de capital fixe, par le biais de questionnaires spécifiques ou l'exploitation de bases de données européennes (par exemple énergétiques).

L'enquête est régie par trois règlements européens n°1445/2007, n°193/2011 et n°1163/2015.

L'enquête a pour objectif de collecter de l'information nécessaire pour le calcul des parités de pouvoir d'achat, construction statistique associant niveau relatif des prix et taux de change monétaire. Les parités de pouvoir d'achat permettent les comparaisons internationales de prix et de volumes sur l'ensemble du champ des dépenses de consommation des ménages, des dépenses des administrations publiques, et de la formation brute de capital fixe des unités résidentes.

Les enquêtes de prix à la consommation PPA visent donc à connaître les prix de biens et services consommés par les ménages à partir d'un panier commun à tous les pays participant au programme.

Six enquêtes se succèdent sur un cycle de trois ans qui portent sur un ou plusieurs thèmes :

- Alimentation-boissons-tabac
- Apparence (habillement et chaussures) et bien être de la personne
- Maison et jardin (dont biens durables hors meubles)

- Transports, hôtels et restaurants
- Services (divers)
- Santé (produits et services médicaux) et meubles

Le champ de l'enquête recouvre l'ensemble des biens et des services de la consommation des ménages, à l'exception notable des loyers, de l'électricité, du gaz et de l'éducation marchande.

Les unités enquêtées sont les points de vente de l'agglomération parisienne (y compris des sites internet vendant dans la région parisienne, qu'ils y soient situés ou non). Les magasins physiques sont privilégiés pour les enseignes disposant également de sites internet, de manière à pouvoir observer si les produits correspondent vraiment aux définitions et à ne pas prendre en compte des frais de transport relativement élevés pour les articles aux prix modérés. Le nombre de points de vente enquêtés est extrêmement variable selon les produits concernés.

Les collectes durent cinq semaines et ont lieu tous les six mois, la première en avril-mai et la seconde en octobre-novembre.

Les enquêteurs de l'Insee disposent d'un carnet de tournée papier personnalisé où sont portés les articles dont ils doivent enquêter le prix, les caractéristiques très détaillées de ceux-ci -dans le souci que les articles comparés internationalement soient identiques-, le type de magasin où doit être fait le relevé. Les enquêteurs sont affectés à un secteur géographique donné de l'agglomération parisienne. Les gestionnaires disposent du même type de carnet de tournée pour les relevés qu'ils effectuent en bureau (« tarifs », « pure players » notamment).

A partir de 2021, la collecte terrain devrait être réalisée via un outil de collecte mobile sur tablette.

Les résultats obtenus sur l'agglomération parisienne sont ensuite extrapolés au niveau national grâce à des coefficients spatiaux calculés à partir des données de l'Enquête de Comparaison Spatiale des niveaux de Prix à la consommation entre territoires français (ECSP), dont la prochaine édition devrait avoir lieu en 2022. Il est par ailleurs prévu d'exploiter des données de caisse pour les produits alimentaires et d'hygiène à moyen terme.

Au niveau international, une comitologie dépendant de l'ONU et de la Banque mondiale pilote le programme PPA. Au niveau européen, les instances de coordination se réunissent avec : deux réunions des coordinateurs PPA (tous les semestres) ; une réunion Groupe de Travail à Eurostat (une fois par an) ; une réunion générale à l'OCDE (une fois tous les deux ans).

De plus le groupe Leader européen en charge de la coordination et de la surveillance se déplace tous les deux ans à l'INSEE pour examiner les méthodes, résultats, points de vente des enquêtes passées, examiner celles en cours et présenter celles à venir.

Enfin, Eurostat se déplace au moins une fois tous les 6 ans à l'Insee pour une visite officielle de contrôle des sources et méthodes utilisées.

Au niveau européen, un « comité technique » rassemblant l'OCDE, Eurostat, les coordinateurs européens de l'enquête et quelques experts se réunit plusieurs fois par an, notamment avant chaque enquête, en plus des instances de concertation déjà citées.

L'enquête donne lieu à plusieurs publications au niveau national et par Eurostat.

La Présidente, après avoir pris connaissance des résultats de la consultation électronique, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour six années, soit de 2020 à 2025 incluses.

Le précédent avis de la commission, émis en 2014, couvrait déjà l'année 2020, les précédents cycles d'enquêtes allant de 2015 à 2020. Pour faire suite à une demande du producteur, le présent avis d'opportunité est modifié et accordé sur les six années civiles allant de 2021 à 2026.